



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U9 ET U11

### 1. COMPOSITION DES EQUIPES

#### a. ENGAGEMENTS

Tous les engagements d'équipes doivent se faire directement sur le site internet du Comité du Loiret. Un accusé de réception vous sera envoyé à la suite de chacun des enregistrements.

Pour les équipes souhaitant évoluer en U11 « Titre » ou en « Confirmé », les engagements devront se faire avant le LUNDI 18/09/2023 afin de participer aux 4 journées de « Brassages ». Celles-ci sont OBLIGATOIRES pour prétendre à être retenus pour la « Qualification Poule Titre ».

Pour les équipes souhaitant évoluer en U11 « Potentiel » et U9 peuvent faire leurs engagements à n'importe quel moment de l'année.

Chaque club peut engager une ou plusieurs « équipes » quel que soit l'effectif du moment que celles-ci sont engagées auprès du Comité.

Des rencontres de « Brassages » seront programmées par la Commission Mini au fur et à mesure des engagements afin d'établir au mieux les oppositions.

Les clubs sont libres d'inverser la rencontre en cas de problématique de créneau. Mais aucun report ne sera reprogrammé, si la rencontre ne peut avoir lieu avant la fin de chaque phase.

Chaque fin de semaine, des rencontres seront proposées aux clubs avec les éventuels nouveaux engagements de la semaine.

#### b. EFFECTIF

Pour les équipes engagées en U11 « Titre » et en « Confirmé », l'effectif durant chaque rencontre devra se composer obligatoirement de **huit joueurs minimums**, quel que soit la période de l'année.

Pour les équipes engagées en U11 « Potentiel » et U9, les équipes doivent être au minimum composé de trois à quatre joueurs.

#### c. LICENCES

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la F.F.B.B.

#### d. ENTRAINEUR

L'entraîneur inscrit sur la feuille de match devra lui aussi être licencié auprès de la F.F.B.B. et avoir pris connaissance de la Charte de l'Entraîneur (Cf Annexe).

**Rappel :** Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes

Article 314 (Février 98) des Règlements Généraux :

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL  
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN  
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com  
www.basketloiret.com

## 2. TERRAIN - PANNEAUX - BALLONS

Un ballon de mini-basket (ballon n° 5).

L'aire de jeu aura les dimensions normales d'un terrain de basket-ball et sera équipée de panneaux de mini-basket (anneaux à 2,60 m du sol).

Dans tous les cas, le club recevant s'assurera que la ligne des lancers-francs est à 4 m (« ligne bleue ») de la verticale du panneau. En cas de besoin, on matérialisera cette ligne à l'aide d'une bande adhésive

## 3. LES REGLES

Les rencontres se déroulent en opposant 4 joueurs de chaque équipe : 4 contre 4 **obligatoirement** pour les Poules « Titre et Confirmé » U11 masculin et féminin.

Les rencontres pour les U11 « Potentiel » et les rencontres U9 seront jouées en 4 contre 4 **ou** en 3 contre 3 selon les effectifs et après accord entre les entraîneurs. Si la rencontre se déroule en 3 contre 3, les entraîneurs peuvent décider de jouer sur un terrain en largeur.

Toutes les formes de défense sont possibles. Seule **la défense regroupée** sous le panier est interdite.

La rencontre se déroule en 5 périodes de jeu, le changement de côté s'effectuant à la fin de la troisième période.

**Au cours des trois premières périodes**, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant une période complète.

Les trois premières périodes se déroulent sans changement de joueur ; les changements **sont possibles et libres** au cours de la 4<sup>ème</sup> période et 5<sup>ème</sup> période.

Chaque équipe pourra demander **3** temps mort, 1 sur les périodes 1 ou 2, 1 sur les périodes 3 ou 4 et 1 sur la période 5.

Un joueur qui fera Quatre (4) fautes personnelles sera éliminé de la rencontre.

Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu sera comptabilisée pour lui et également pour son remplaçant.

Toutes les fautes sur tir seront sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.

Les fautes d'équipes ne sont pas prises en compte.

Les règles des 3", des 5" et des 8" sont prises en compte, par contre la règle des 24" ne s'applique pas. Ces règles seront imposées en Poule Titre et Confirmée et à adapter en fonction de l'état d'esprit de la rencontre dans toutes les Poules de Potentiel U11 et U9.

Le panier à trois points est possible.

Un panier inscrit involontairement contre son camp se considéré comme une « erreur de jeu » (violation) et donc ne sera pas validé. Comme réparation, la balle sera rendue à l'équipe adverse.

La pose et l'utilisation de toute « forme d'écran » est interdite : écran porteur et non porteur dans le jeu ainsi que sur les remises en jeu côtés et en ligne de fond.



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL  
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN  
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com  
www.basketloiret.com

- PARTICULARITE EQUIPE MIXTE

A partir du moment où une équipe réalise un engagement d'équipe mixte, le club s'engage à avoir au minimum une jeune licenciée féminine inscrite sur la feuille de rencontre. Si absence de joueuse sur la feuille de match, la rencontre ne pourra avoir lieu dans ces rencontres mixtes.

Sur la rencontre, quel que soit le nombre de fille(s) présente(s) pour jouer, le coach s'engage à la ou les faire participer au minimum à une période complète sur les 3 premières périodes et au minimum une période complète sur les 2 dernières.

#### 4. TEMPS DE JEU – PROLONGATION

Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté)

En U11 la rencontre se compose de 5 périodes de 5 minutes, avec une durée des intervalles de 2 minutes entre chaque période et on change de côté à la fin de la 3<sup>ème</sup> période (pas de mi-temps)

En U9 la rencontre se compose de 5 périodes de 4 minutes, avec une durée des intervalles de 2 minutes entre chaque période et on change de côté à la fin de la 3<sup>ème</sup> période (pas de mi-temps)

**En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de jeu de 2 minutes avec un temps mort par équipe et des changements possibles sera jouée. Si le résultat est toujours de parité à l'issue de la prolongation, le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe.**

En cas de **prolongation**, tous les joueurs, à moins qu'ils ne soient sortis pour 4 **fautes**, seront **autorisés à entrer en jeu**, quel que soit le nombre de **périodes jouées précédemment**.

**RAPPEL** : La prolongation est la continuité de la 5<sup>ème</sup> période.

***Le résultat doit être enregistré sur FBI V2 par l'équipe qui reçoit même si elle est perdante.***



## 5. GRILLE D'ENTREE EN JEU

### a. A 6 JOUEURS

#### Exemple

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x		
2	x		x		
3	x	x			
4	x	x			
5		x	x		
6		x	x		

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 3 premières périodes **obligatoires**, les 2 dernières sont libres.  
 On joue 10' minimum et 20' maximum

### b. A 7 JOUEURS

#### Exemple

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x		x	x	
2	x		x	x	
3	x			x	x
4	x	x			x
5		x	x		x
6		x	x		
7		x		x	x

NB : 1 période minimum par joueur et ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.



**c. A 8 JOUEURS**

**Exemple**

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x			x	
2	x			x	
3	x		x		x
4	x		x	x	
5		x	x		x
6		x	x		
7		x		x	x
8		x			x

NB : 1 période minimum par joueur et ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite. On joue 10' minimum et 20' maximum

**d. A 9 ET 10 JOUEURS**

**Exemples**

joueur(e)s	Périodes imposées			Périodes libres	
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
1	x				x
2	x			x	
3	x			x	
4	x				x
5		x	x		
6		x	x		
7		x		x	
8		x		x	
9			x		x
10			x		x

NB : A la fin de la 3ème période tout le monde a joué au moins une période. Lors des 4ème et 5ème période, le coaching est libre. Un joueur ne peut pas débiter plus de 3 périodes. On joue 10' minimum et 20' maximum

**Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coachs lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci-dessus.**



COMITÉ DU LOIRET DE BASKETBALL  
Allée Sadi Carnot, 45770 SARAN  
02 38 53 14 11 – secretariat@basketloiret.com  
www.basketloiret.com

## 6. CONTESTATION – LITIGES – JURY

Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Il est demandé à chaque dirigeant de faire preuve de la plus grande sportivité.

Toute attitude qui sortirait du cadre sportif, de la part d'un joueur ou d'un entraîneur devra être plutôt traité sur un principe éducatif que sur une sanction. En réparation, le ballon sera donné à l'équipe adverse.

## 7. ANNEXE : Charte de l'Entraîneur

La Charte de l'Entraîneur concerne les catégories poussins à cadets et impliquera les coaches d'équipe marqués sur la feuille de match par la dénomination : « Entraîneur ».

Tous les entraîneurs titulaires du diplôme Brevet Fédéral (BF Enfant, Jeune ou Adulte) ou anciennement animateur/initiateur minimum ou toutes les personnes en cours de formation pour ce diplôme sur la 1ère session (ayant suivi l'ensemble des cours sur la saison sportive) pourront être validés.

L'engagement de l'entraîneur se fera dès le début de saison, il lui sera autorisé 2 absences pour lesquelles son remplacement pourra être effectué par une autre personne non diplômée ; au-delà son remplaçant devra également avoir un BF minimum.

Cette règle concerne toutes les équipes qualifiées, à l'issue des brassages, pour la « Qualification Poule Titre » départementale garçons et filles de la catégorie U11.

Les équipes en règle seront créditées d'1 point de bonus en championnat. Si toutes les équipes sont en règle cela n'amènera pas de modification au classement.

En cas de non-respect du statut, il n'y aura ni pénalité financière ni sportive.

L'objectif de la commission technique demeure la formation des cadres, ce statut ne doit en aucun cas être frein au bon fonctionnement des clubs. Meilleure sera la formation des encadrants et meilleurs seront les joueurs et les joueuses.